

MAIRIE DU 3^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 10 SEPTEMBRE 2015

La séance du Conseil des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements du jeudi 10 septembre 2015 est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures 10, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3^{ème} Secteur.

Monsieur le Maire.- Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser mon petit retard et vous souhaite la bienvenue. Si vous en êtes d'accord, nous allons désigner, comme chaque fois, le Secrétaire de séance qui est le benjamin, M. Arthur OHANESSIAN.

(Appel nominal par Arthur OHANESSIAN.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 ?

Le procès-verbal du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/54/03/ECSS

DELEGATION GENERAL EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration
- Libéralités - 3^{ème} répartition 2015

Rapporteur : Mme LAURENZATI (Lecture du rapport)

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

Vote contre du groupe Mouvement Bleu Marine.

Le rapport 15/54/03/ECSS est adopté à la majorité.

RAPPORT 15/55/03/UAGP

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS - Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 - 3^{ème} répartition.

Rapporteur : Mme ALBERTO (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

Monsieur le Maire.- Monsieur DI NOCERA demande la parole.

M. DI NOCERA.- On parle de « La nuit des champions » que nous aurons l'honneur de passer en Conseil Municipal lundi. Cette grande manifestation se déroule au Palais des Sports depuis plusieurs années. Je tenais à vous dire qu'en plus, elle se déroulera dans nos arrondissements. Cela me semblait important à signaler.

Monsieur le Maire.- Sans autre remarque de votre part, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15/55/03/UAGP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/56/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 2^{ème} répartition.

Rapporteur : Mme DAUBET-GRUNDLER (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

Le rapport 15/56/03/DDCV est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/57/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE
LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de
subventions aux associations œuvrant en faveur des
personnes handicapées - 2^{ème} répartition - Approbation de
conventions annexées.

Rapporteur : Mme DAUBET-GRUNDLER (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

Monsieur le Maire.- Sans remarque, nous votons
le rapport.

Le rapport 15/57/03/DDCV est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/58/03

Représentation du Conseil d'Arrondissements dans les
écoles du 3^{ème} Secteur (4^e et 5^e Arrondissements)

Monsieur le Maire.- Je vous fais approuver un
petit additif. Il ne vous a pas échappé que nous avons un
nouveau groupe scolaire qui a fait sa rentrée au mois de
septembre : le groupe scolaire Michelet-Foch. Comme c'est
la tradition, un élu de notre secteur représentera notre
Mairie de secteur. J'ai l'honneur de vous proposer Marine
PUSTORINO-DURAND pour représenter la Mairie des 4^e et
5^e Arrondissements au Conseil Municipal.

(Applaudissements chaleureux)

Merci pour ces acclamations mais il faudrait
d'abord passer au vote... Nous sommes en effet encore en

démocratie. En premier lieu, y a-t-il des remarques de votre part sur ce rapport ?

Monsieur LHARDIT a la parole pour nous parler de la rentrée scolaire à Michelet-Foch.

M. LHARDIT.- J'aimerais d'abord formuler une remarque ainsi qu'une demande déjà faite par ma voix lors du dernier Conseil d'Arrondissements. Les élus de l'opposition souhaiteraient être invités à ce type de manifestation. Des élus de mon parti ont été élus dans ce secteur, il nous donc semble normal de recevoir une invitation. À nous, par la suite, de décider si on se rend ou pas à cette dernière, mais c'est un autre point. En tout cas, on n'a pas été invités. Il faudrait peut-être englober cela dans la discussion que l'on doit avoir avec les services. Les communications d'ouverture des moyens d'expression envers l'opposition font partie d'un débat global.

De manière plus générale, concernant, les TAP, à votre choix, nous souhaiterions que vous fassiez un point sur leur mise en œuvre dans le secteur. Nous aimerions savoir comment les choses se passent. On sait qu'il existe pas mal de problèmes dans Marseille...

Monsieur le Maire.- Pas dans les 4^e et 5^e, tant mieux !

Excusez-moi, je vous laisse finir. Je me suis laissé emporter tellement heureux de cette bonne rentrée scolaire malgré ce qu'ont pu dire certains médias pour Michelet-Foch. Ça n'était pas le cas. Je parle sous le contrôle des élus qui nous accompagnaient le jour de l'inauguration avec le Maire de Marseille.

Cela me permet d'ailleurs d'enchaîner sur les invitations. Il s'agit d'invitations Mairie Centrale organisées par la Mairie Centrale. En tant que Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin envoie un carton d'invitation à 120 conseillers municipaux qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Cela m'a permis de rappeler dernièrement à votre collègue PAYAN, que j'ai le plaisir de suivre régulièrement sur Twitter (et j'aurais aimé le lui rappeler ce soir), qu'il était invité comme certains autres conseillers municipaux. Je suis désolé si les choses se déroulent différemment au niveau des Conseils d'Arrondissements. La logique voudrait que, lorsque la Mairie Centrale organise une manifestation dans un secteur, cette dernière envoie une invitation aux élus du Conseil d'Arrondissements de la majorité et de l'opposition. En tout cas, je suis sûr que les Conseillers municipaux d'opposition de notre Mairie de Secteur ont été invités par le Service du protocole.

Avant de parler des rythmes scolaires, je voudrais rappeler, là aussi sous le contrôle des personnes présentes au moment de la rentrée scolaire et malgré ce qui a pu être dit ici ou là, que la rentrée scolaire dans ce groupe scolaire s'est bien passée. Une vingtaine d'enfants supplémentaires se sont présentés le matin. Cela nous a obligé à faire quelques ajustements au niveau de l'Education nationale. Le Recteur était là. Avait été prévu un instituteur supplémentaire. Je regrette que cette sixième institutrice placée là en renfort par l'Inspection d'académie ait choisi une salle vide pour faire une conférence de presse avec les caméras de France 3, pour ne pas les citer, et certains parents d'élèves alors qu'il suffisait d'ouvrir la classe d'à-

côté, classe parfaitement aménagée où l'on aurait pu faire asseoir à leur table les 20 ou 22 enfants supplémentaires. Je n'entrerais pas dans cette polémique.

Cependant, je signale que, le lundi soir, veille de la rentrée scolaire, jusqu'à très tard dans la soirée, nous étions sur le groupe scolaire Michelet. À ce moment-là, l'information en notre possession était que seules cinq classes seraient ouvertes avec cinq professeurs, sans savoir que 20 autres enfants se présenteraient. Sinon, les mêmes dispositions que celles prises dans le cadre de cette future sixième classe auraient été prises.

Cela permet, en faisant ce bilan sur les 4^e et 5^e arrondissements, de rappeler que nous avons eu la possibilité d'ouvrir six classes supplémentaires à Michelet et de n'en fermer qu'une seule à Abbé de l'Épée, soit au total cinq classes supplémentaires. C'est plutôt une bonne chose. La capacité du groupe scolaire Michelet-Foch est de 12 classes, on a donc encore de la marge.

Si Camille MINETTI, qui suit le sujet, veut ajouter quelque chose, je lui laisserai la parole avec plaisir. Pour les écoles des 4^e et 5^e Arrondissements, les animations des groupes scolaires se passent bien. Nous ne rencontrons aucun problème d'appel d'offres. Presque toutes nos écoles sont gérées, dans le cadre de l'appel d'offres, soit par l'IFAP soit par les AIL. Deux écoles, Botinelly et **Marseille(?)**, sont aidées par l'association Marseille Chaîne, auparavant installée dans notre secteur.

La dernière association retenue est « Le coin des loisirs ». Cette association s'occupe de Sainte Sophie dans le cadre du groupe scolaire Loubière situé dans le 5^e arrondissement. Il n'y a pas de mauvais

retours, il semble que les choses se passent bien dans les 4^e et 5^e Arrondissements, ce qui n'est pas le cas partout dans Marseille. Il suffit de lire la presse. Pour l'instant, notre rentrée scolaire et l'animation des rythmes scolaires ne sont absolument pas chaotiques dans notre secteur, ce dont on se félicite. Si Camille MINETTI veut apporter des précisions à M. LHARDIT, je lui donne volontiers la parole.

Mme MINETTI.- Tout a été dit.

Monsieur le Maire.- Tout n'est jamais assez dit !

Mme MINETTI.- La rentrée s'est fort bien passée. Aucun retard de prise de vie scolaire par les associations n'a été noté. Nous n'avons rencontré aucun problème à ce jour.

M. BAUMANN.- J'aimerais savoir si le fait que les élus d'opposition ne soient pas invités à siéger dans les conseils d'école est une règle ou un choix ?

Monsieur le Maire.- C'est une règle partout. Il suffit de regarder dans toutes les Mairies de secteur, au moins depuis 1995. Je ne me permettrais pas de regarder plus loin en arrière. Depuis 1995, par cette règle, les élus de la majorité des Mairies de secteur siègent pour représenter la majorité aux Conseils d'écoles mais pas l'opposition. Si vous prenez le cas du Secteur Municipal des 13^e et 14^e Arrondissements, que vous devez bien connaître, c'est le cas. Si l'on prend les 15^e et 16^e Arrondissements, c'est la même chose. Cela a toujours été ainsi : traditionnellement, un élu de la majorité siège aux Conseils d'écoles, pas un élu de l'opposition.

M. DI NOCERA.- C'est aussi le cas pour les collèges au Département.

M. BAUMANN.- En qualité de Conseiller municipal, je siége au collège du Canet.

Monsieur le Maire.- Parce que votre groupe vous a désigné dans le cadre des nominations supplémentaires. Sinon, pour les Conseils d'école, c'est ainsi. Si je voulais un peu taquiner, je dirais que l'opposition a de toute façon la possibilité de remuer les choses qui ne vont pas, n'en rajoutez pas dans les Conseils d'école. Cela nous chargerait ! Lors des premiers Conseils d'écoles, nul besoin que les élus d'opposition soient présents pour faire monter la mayonnaise, certains le font seuls sans que vous ayez besoin d'ajouter des cuillères d'huile. Ne vous inquiétez pas. Tous les élus de la Mairie de secteur, en particulier les plus anciens, et je fais allusion à Mme LOTA qui a géré pendant deux mandats cette lourde délégation, savent fort bien qu'il est souvent difficile d'aller dans un Conseil d'école. De temps en temps, ce serait peut-être « sympa » d'y envoyer les élus de l'opposition pour voir s'ils sont traités comme les élus de la majorité ! Je m'emporte...

Je vous propose de passer au vote. Par acclamations, vous avez décidé que Mme PUSTORINO-DURAND représenterait les 4^e et 5^e Arrondissements au groupe scolaire Michelet mais il faut voter.

Le rapport 15/58/03 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/59/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE Modification du calendrier des inscriptions

scolaires et approbation de règlements afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Rapporteur : Mme MINETTI (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

Abstention du groupe Cap à gauche.

Le rapport 15/59/03/ECSS est adopté à la majorité.

RAPPORT 15/60/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016

Rapporteur : Mme LAURENZATI (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

*Abstention des groupes Cap à Gauche et Mouvement
Bleu Marine.*

Le rapport 15/60/03/ECSS est adopté à la majorité.

RAPPORT 15/61/03/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD -
Requalification du lycée Michelet en groupe scolaire,
21 avenue Foch - 4^{ème} arrondissement - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux travaux - Financement.

Rapporteur : Mme MINETTI (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

Monsieur le Maire.- C'est la rallonge des
200 000 € ayant permis la fin des travaux dans les temps.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de voter le rapport.

Le rapport 15/61/03/ECSS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 15/62/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des
dispositions particulières relatives aux accueils
périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des
garderies

Rapporteur : Mme MINETTI (Lecture du rapport)

Je vous remercie d'approuver le rapport.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des remarques sur
ce rapport ?

M. LHARDIT.- J'avais expliqué, lors du dernier
Conseil d'Arrondissements, la raison pour laquelle nous
avons voté contre la disposition indiquant que
*« l'inscription aux garderies du matin et du soir est
possible à la condition que les deux parents soient en
situation de travail »*. Nous avons signalé être opposés
à cette disposition. Nous avons notamment dit que les
enfants de chômeurs n'auraient pas accès à la garderie
municipale. C'est un état de fait. On a donc écrit au
Préfet dans la demande de contrôle de légalité. Quand on
a établi ce travail, on s'est rendu compte que la
disposition telle que votée par la majorité du Conseil
Municipal excluait de fait les familles monoparentales,
actives ou inactives, les personnes en formation, les
personnes en train de créer une entreprise, les
étudiants, les bénévoles et bien entendu les personnes en
recherche d'emploi. On ne sait pas exactement ce qui

s'est passé. On a le sentiment que le Préfet qui vient de débarquer a dû poliment dire à la Mairie qu'il risquait d'y avoir un problème. C'est du moins mon sentiment. On peut donc se féliciter que la délibération ait été modifiée puisqu'on est amené aujourd'hui (même si les choses ne sont pas présentées ainsi) à voter quelque chose de différent.

Je conclus que nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nos conseillers, en Conseil Municipal, vont proposer un amendement à cette délibération.

Mme LOTA. - J'aimerais apporter une information complémentaire non pas par rapport à ce que vous venez d'évoquer -cela peut se comprendre- mais par rapport au vécu. Je le sais car je l'ai pratiqué. Il faut que vous sachiez que cette mission est un peu exceptionnelle. Les choses ne sont pas aussi figées que vous avez l'air de le dire. Dans certains cas particuliers, par exemple des hospitalisations ou des choses graves pour des familles, on a accueilli et même proposé d'accueillir les enfants dans le cadre de l'accueil du matin et de la garderie du soir pour justement soutenir les familles. Franchement, ça n'est pas aussi rigide que ce que vous avez l'air de présenter.

M. LHARDIT. - Une précision : dans cette délibération votée ici et au Conseil Municipal, se trouvait une expression assez malheureuse qui était l'obligation de présenter une « *attestation de travail obligatoire* ». Le principe consistait à exclure de l'accès aux garderies municipales toute famille dont les deux parents ne pouvaient pas présenter une attestation de travail. Cela veut donc dire que, dans la ville de Marseille, beaucoup de gens étaient exclus de fait de

l'action de garderie. C'est le point que l'on a souligné dans un premier temps et on s'en félicite aujourd'hui, même si l'on pense que, dans le détail, subsiste un petit problème. On considère que le texte se trouvant dans la délibération risque encore d'exclure les familles monoparentales. Vous connaissez les situations très diverses qui peuvent exister au sein de ces familles monoparentales. Si l'on s'en tient à l'application stricte des textes, même si vous me dites qu'aujourd'hui, les textes peuvent être interprétés de manière plus souple, les deux parents doivent attester du travail. Si une maman veut laisser un enfant à la garderie, il est fort possible qu'elle n'ait plus de contact avec le père, elle est donc incapable de présenter cette attestation. Mettre cette personne dans une telle situation, ne serait-ce que de devoir s'expliquer pour ensuite avoir l'autorisation de mettre son enfant à la garderie municipale, est maladroit. Je suis bien persuadé qu'il n'y a rien d'intentionnel, c'est juste maladroit.

Monsieur le Maire.- On prend note de votre discours assez consensuel, ce dont je vous remercie Monsieur LHARBIT. Si des corrections sont à apporter, on l'entendra au Conseil Municipal. Sans vouloir vous alarmer, cela ne sera certainement pas la première préoccupation du nouveau Préfet. Ce dernier a déjà sa barque bien chargée !

Il peut certes y avoir des erreurs dans la formulation et on peut volontiers les accepter. S'il est possible d'apporter des évolutions pour que les choses se passent au mieux, fort bien. Vous avez noté un effort par rapport à l'année dernière. Je vous avais alors répondu. Il me semble un peu logique, et c'est aussi le point de

vue de la majorité municipale, de faire une différence entre les femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas. Après, on peut dérouler cela jusqu'au bout. C'est le même cas pour les crèches. Il y a aussi des parents en recherche d'emploi. Il existe de nombreux cas particuliers. Parfois, arranger certaines personnes dans des situations particulières revient à ouvrir la porte à beaucoup de choses... Vous êtes alors les premiers, dans l'opposition, à nous reprocher le manque de places dans les crèches, etc. Il faut que tout le monde fasse des efforts.

En tout cas, je note avec satisfaction que vous soulignez les améliorations apportées. Vous le rappelez sans excès et je tiens à vous en remercier.

Avant de terminer ce Conseil, je mets le rapport au vote.

Abstention du groupe Cap à gauche.

Le rapport 15/62/03/ECSS est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire.- Avant de vous donner rendez-vous au prochain Conseil d'Arrondissements qui devrait se tenir le jeudi 22 octobre à 19 heures, je fais une annonce paroissiale pour féliciter M. Éric GIANCARLI et son épouse pour la naissance de leur petite Chloé.
(Applaudissements)

M. GIANCARLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Merci. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 19 heures 38.